

Appel à candidatures :

Année de campagne :	2020
N° appel à candidatures :	0053
Publication :	02/04/2020
Etablissement :	CUFR DE MAYOTTE
Lieu d'exercice des fonctions :	97660 DEMBENI CUFR de Mayotte 97660 DEMBENI MAYOTTE 97660
Section1 :	3 - Histoire du droit et des institutions
Composante/UFR :	Département DROIT ECONOMIE GESTION
Laboratoire 1 :	A(NC)-Laboratoire non reference
Quotité du support :	Temps plein
Etat du support :	Vacant
Date d'ouverture des candidatures :	02/04/2020
Date de clôture des candidatures :	30/04/2020, 16:00 heures (heure de Paris)
Date de dernière mise à jour :	03/04/2020

Contacts et adresses correspondance :

Contact pédagogique et scientifique :	Thomas M'SAIDIE / Responsable Département DROIT ECONOMIE GESTION / thomas.msaisie@univ-mayotte.fr
Contact administratif:	FORTUNÉ DEMBI
N° de téléphone:	0269638304 0639695664
N° de fax:	0269638304
E-mail:	drh@univ-mayotte.fr
Pièces jointes par courrier électronique :	recrutements@univ-mayotte.fr

Spécifications générales de cet appel à candidatures :

Profil appel à candidatures :	HISTOIRE DU DROIT
Job profile :	HISTORY OF LAW
Champs de recherche EURAXESS :	History of law - History
Mots-clés:	histoire du droit



Profil de poste
Centre Universitaire de Formation
et de Recherche de Mayotte
ATER en histoire du droit
2020

- Lieu d'exercice :

Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Dembéni (Mayotte)

- Filière de formation concernée :

Le poste est rattaché au Département *Droit-Economie-Gestion*. Ce poste permettra de renforcer l'équipe du département, en plus du maître de conférences en Histoire du droit et des institutions qui sera recruté à la rentrée de septembre 2020.

L'ATER recruté(e) interviendra dans les filières Droit et AES, en suivant respectivement les maquettes de l'Université d'Aix-Marseille et de l'Université de Nîmes, et ce sous la responsabilité du chef de Département.

- Service d'enseignement :

L'ATER recruté(e) sera engagé(e) à temps plein pour l'année universitaire 2020-2021. Il (elle) effectuera annuellement un service correspondant à 192 heures de travaux dirigés. L'ATER recruté(e) ne pourra effectuer aucune autre charge d'enseignement au Centre Universitaire de Mayotte ou dans un autre établissement pendant la durée de son contrat. Le contrat d'engagement en qualité d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2020 et prendra fin le 31 août 2021.

L'ATER recruté(e) sera amené(e) à animer des travaux dirigés. Il (elle) devra posséder une connaissance élargie de l'histoire du droit et des institutions. Le profil recherché est celui d'un(e) généraliste à même d'assumer des travaux dirigés en licence de Droit, notamment en première année.

Les travaux dirigés dans lesquels il (elle) sera susceptible de s'investir sont :

- Histoire juridique de la construction de l'Etat (TD - L1 Droit, Semestre 1)
- Histoire constitutionnelle de l'Outre-mer (TD - L1 Droit, Semestre 2)
- Droit constitutionnel (TD - L1 Droit, Semestre 1 et 2)

En principe, les matières listées ci-dessus font chacune l'objet de huit séances de travaux dirigés d'une durée de deux heures.

L'ATER recruté(e) devra participer au contrôle continu des connaissances, à la conception des sujets d'examens, aux surveillances d'examens, à la correction des copies et aux délibérations des jurys. L'exécution de ces tâches, liées à son activité d'enseignement, ne donne lieu ni à rémunération supplémentaire ni à une réduction des obligations de service.

Par ailleurs, il (ou elle) participera aux actions de valorisation du *Département Droit-Economie-Gestion* (par exemple : présentation de la licence de Droit devant des lycéens).

- Aptitudes attendues :

L'ATER recruté(e) devra s'impliquer dans le suivi pédagogique en lien avec d'autres collègues et assurer un accompagnement pédagogique des étudiants en première année de Licence en Droit. Etant donné le contexte particulier de l'île de Mayotte et la jeunesse de la structure universitaire, le (la) recruté(e) devra être autonome rapidement et faire preuve d'une grande capacité d'adaptation au niveau organisationnel.

- Rémunération :

L'ATER recruté(e) sera rémunéré(e) sur la base de l'indice brut 513 pendant la durée de son contrat. Cette rémunération est exclusive de toute rémunération accessoire à l'exception des bourses de recherche, de rémunérations sur contrats de recherche et de la prime de recherche et d'enseignement supérieur. Le salaire mensuel brut, incluant l'indexation et la prime de recherche, s'élève à environ 2 998,15 euros, et le salaire net autour de 2 810,83 euros. Les informations concernant le salaire sont à titre indicatif.

CONTACT :

Thomas M'SAÏDIÉ

Maître de conférences en droit public

Responsable du Département Droit-Economie-Gestion

thomas.msaidie@univ-mayotte.fr

Candidature : Envoyer lettre de motivation et CV à

recrutements@univ-mayotte.fr

drh@univ-mayotte.fr

LE DOSSIER DOIT COMPORTER :

Pour tous les candidats :

- Un CV détaillé + une lettre de motivation
- Une copie de la carte nationale d'identité ou une copie de la carte de séjour ou carte de résident en cours de validité (**pour les étrangers, non ressortissants C.E.E**)
- Copie(s) de vos derniers diplômes

Pour les candidats fonctionnaires de catégorie A :

- Une pièce attestant de leur appartenance à la catégorie A de la fonction publique
- Une attestation d'inscription au doctorat ou à l'habilitation à diriger des recherches; ou, à défaut, une attestation du futur directeur de thèse donnant son accord pour diriger les travaux de recherche du candidat
- Par ailleurs, les candidats qui ne sont pas titulaires du MASTER à la date de clôture, mais remplissant les autres conditions exigées, bénéficieront d'une recevabilité conditionnelle, à charge pour eux de fournir toute pièce ultérieurement attestant de leur réussite au MASTER. En tout état de cause, le contrat d'engagement ne sera établi qu'après production de cette pièce.

Pour ceux qui sont titulaires d'un doctorat :

- une copie du doctorat
- une lettre d'engagement à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur

- les candidats retenus devront également fournir en temps utile une copie de la demande de détachement pour les personnels titulaires, ou une copie de la demande de congé sans traitement pour les personnels stagiaires.

Pour les candidats anciens allocataires d'enseignement et de recherche, ayant cessé d'exercer leurs fonctions depuis moins d'un an:

- Une attestation indiquant précisément qu'à la date du 1er septembre de l'année de recrutement il y a moins d'un an qu'ils ont cessé d'exercer leurs fonctions.
- Une lettre d'engagement à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur.

Pour les étudiants en cours de thèse :

- Une attestation du directeur de thèse précisant que la thèse sera soutenue dans un délai d'un an, soit avant le 31 août de l'année suivante (qu'il s'agisse d'une première nomination ou d'un renouvellement).

*
* * *